

[Note de décryptage]

EUROPEAN WATER RESILIENCE STRATEGY

ANALYSE DE LA COALITION EAU

16/07/2025

Auteur : Coalition Eau...

I INTRODUCTION

Une consultation de la Commission européenne a été menée en mars pour établir une future stratégie européenne pour la résilience de l'eau.

La Coalition Eau y avait contribué¹, pour porter des propositions sur le volet international et interne de l'Union européenne (UE).

Suite à cette consultation, la Commission Européenne a publié cette nouvelle stratégie européenne pour la résilience de l'eau le 4 juin 2025 (disponible [ici](#)).

Cette stratégie s'inscrit dans la vision 2025² que l'UE a mise en avant lors de la Conférence des Nations unies sur l'eau de 2023, et s'appuie sur le *European Green Deal*³.

La stratégie présente 3 objectifs stratégiques accompagnés d'un plan d'action accompagné d'un calendrier :

1. *Restoring and protecting the water cycle as basis for sustainable water supply*
2. *Building a water-smart economy that leaves no one behind, supports EU competitiveness and attracts investors*
3. *Securing clean and affordable water for all, empowering consumers and other users*

5 domaines d'interventions sont développés pour la réalisation de la stratégie :

1. *Governance and implementation to boost change*
2. *Finance, investments and infrastructure to achieve a stable supply*
3. *Digitalisation and Artificial Intelligence to accelerate and simplify sound water management*
4. *Research and innovation, water industry and skills to strengthen competitiveness*
5. *Security and preparedness to boost collective resilience*

¹ Contribution de la Coalition Eau à la Consultation, accessible [ici](#)

² Vision 2025 des efforts de l'UE pour l'eau au-delà de la Conférence UN23, accessible [ici](#)

³ European Green Deal, accessible [ici](#)

Dès l'accroche, il est rappelé que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus vite, et que « *l'eau n'est plus un acquis, ce qui a des conséquences concrètes pour la population, les entreprises et l'environnement* »⁴.

1. OBJECTIF DE CETTE NOTE

Cette note de décryptage de la Coalition Eau a pour objectif d'analyser le contenu de la stratégie au regard de 4 thématiques sur lesquelles le collectif est engagé :

- Les droits humains à l'eau et à l'assainissement
- La gouvernance mondiale
- Les financements pour l'eau et l'assainissement
- La gestion des ressources en eau

2. ANALYSE GENERALE

A ce stade, cette stratégie est une communication émanant de la Commission Européenne, qui n'est pas contraignante :

« This Strategy fully respects these national choices and recognises that one size does not fit all », et use de beaucoup de précautions, avec l'emploi quasi systématique des auxiliaires « must » et « should ».

Cette stratégie, pour devenir opérationnelle, devra faire l'objet de mesures concrètes, tant en termes de financements, de mise en œuvre et de suivi.

Par ailleurs, l'angle prédominant est celui de l'opportunité économique que représente la résilience en eau pour l'industrie européenne.

« Water resilience is a significant business opportunity for EU industry ».

Sont mentionnés à plusieurs reprises les solutions par l'innovation, les enjeux de développement et la compétitivité de l'UE. L'introduction de la stratégie pose des concepts et des expressions que la Coalition Eau promeut notamment en matière d'approche par les droits humains⁵. Cependant, la prise en compte de cette approche dans la stratégie se révèle relativement faible et peu ambitieuse.

II DROITS HUMAINS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

1. LES DROITS HUMAINS A L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT TOUJOURS PAS RECONNUS JURIDIQUEMENT

Le « *droit humain à l'eau* » est mentionné à trois reprises dans la stratégie, et ce dès l'introduction : « *Access to clean and affordable water is a human right* ». De plus, les références aux directives européennes relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), et au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) sont nombreuses. Mais ces directives ne valent pas reconnaissance du droit à l'eau au niveau de l'UE. En effet, ces textes ne sont ni contraignants, ni

⁴ Enoncé initial : « *We can no longer take water for granted, and this affects citizens, businesses and the environment* »

⁵ Note d'expertise sur l'approche par les droits, accessible [ici](#). Pour la Coalition Eau, l'approche par les droits humains a pour but de concrétiser les droits des personnes exclues et marginalisées pour conduire à des progrès durables en termes de développement et de lutte contre les inégalités. Avec cette approche, les personnes vulnérables sont au cœur des politiques publiques, selon des principes de non-discrimination et l'universalité des droits humains, et les politiques publiques reconnaissent que les personnes les plus vulnérables sont détentrices de droits. Avec l'approche par les besoins, les politiques publiques répondent aux besoins des personnes à un moment donné, sans s'attaquer aux causes structurelles de leur exclusion.

opposables juridiquement, ni alignés avec les résolutions des Nations unies sur le droit à l'eau. Ils ne reconnaissent pas non plus le droit à l'assainissement, et ne sont pas accompagnés de moyens de mise en œuvre. Dès lors, cette stratégie évoque le droit à l'eau sans le reconnaître pleinement :

*« Access to safe and clean drinking water and sanitation is a human right [...]. Actions in this area must ensure inclusive and equitable efforts that address **the needs of women and vulnerable groups, such as persons with disabilities and minorities, as well as the least affluent EU regions to promote social, economic and territorial cohesion, including the outermost regions.** »⁶*

A ce stade, pour l'UE, l'accès à l'eau potable est une priorité directrice, mais pas un droit à rendre effectif : *« security of clean and affordable freshwater supply must be "a guiding priority" for the Union ».*

2. UNE PREOCCUPATION POUR LA QUALITE ET LA QUANTITE D'EAU SANS INDICATEURS

La qualité et la quantité d'eau sont mentionnées à plusieurs reprises, mais elles ne sont jamais définies précisément. Il est question de la qualité et de la quantité d'eau dans leur ensemble et à grande échelle, comme « *deux faces d'une même pièce* » très liées aux enjeux de pollution. Cependant, aucun indicateurs précis et concrets ne sont présentés pour caractériser et qualifier l'accès à l'eau potable.

3. LA SOBRIETE ET LA RESPONSABILITE INDIVIDUELLE AU CŒUR DE LA STRATEGIE

L'approvisionnement public en eau représente 13 % de la consommation d'eau au sein de l'UE, et selon les pays, le niveau de fuites se situe entre 8 et 57 %. D'ici 2030, les États membres dont les niveaux de fuite d'eau dépassent le seuil européen (qui sera fixé d'ici 2028) devront présenter des plans d'action nationaux visant à réduire les fuites dans leurs réseaux d'approvisionnement.

Le rôle des consommateurs-ices est mis au centre de la stratégie, au travers d'une approche libérale qui fait reposer la responsabilité de la sobriété sur les individus et non sur les plus gros consommateurs comme l'agriculture qui représente à elle seule 51 % de la consommation d'eau au sein de l'UE.

« Consumers play an essential role in enhancing water resilience. Next to the well-established EU Ecolabel, the Ecodesign for Sustainable Product Regulation will help consumers reduce water consumption by choosing less polluting, more water-efficient products ».

Dès lors, le rôle et la responsabilité des Etats en matière de politiques publiques de l'eau sont ici minimisés. Pourtant la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies reconnaissant les droits humains à l'eau et à l'assainissement précisait en 2010 que :

- Les Etats doivent respecter, protéger et mettre en œuvre ce droit, qui doit être le cadre général pour un accès à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes et tous
- Il est de la responsabilité de chaque Etat que de garantir ce droit, ce qui nécessite une volonté politique réelle
- Pour être réellement effectif, ce droit doit notamment être opposable, ce qui signifie qu'il doit être inscrit dans le droit interne et qu'il doit pouvoir faire l'objet de recours. De plus, des mécanismes de solidarité financière doivent être mis en place, pour donner à toutes et tous accès à l'eau potable et à l'assainissement, à des conditions abordables et de manière pérenne

4. LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR POUR REDUIRE LA POLLUTION DE L'EAU

⁶ La stratégie précise, page 10, que pour les territoires de l'UE les plus lointains « *particular importance are the specific climatic challenges they face coupled with inadequate water infrastructure, which directly affect access to drinking water* ».

La stratégie promeut le principe « pollueur-payeur », et rappelle que la Directive-Cadre sur l'Eau⁷ encourage la mise en place de politiques nationales de tarification de l'eau, fondées sur le recouvrement équitable des coûts et sur le principe du pollueur-payeur.

III GOUVERNANCE MONDIALE

1. CONTRIBUTION DE L'UE A LA GOUVERNANCE MONDIALE DE L'EAU

Le document relève qu'il reste 5 ans avant la fin de l'Agenda 2030, et que l'ODD 6 n'est pas en voie de réalisation : « *worldwide, 2.2 billion people still lack access to safe drinking water, more than half of humankind lacks access to safe sanitation* ». Il est reconnu qu'« *une gouvernance mondiale de l'eau plus forte est essentielle* » et que la Conférence des Nations unies sur l'eau de 2023 a renforcé la place de l'eau dans le paysage politique mondial grâce au Water Action Agenda, à la résolution de l'UNEA-6 sur l'eau, et à la nomination d'une Envoyée spéciale des Nations unies pour l'eau.

Dans sa stratégie, l'UE annonce qu'elle :

- s'efforcera de faire en sorte que les prochaines conférences des Nations unies sur l'eau débouchent sur des résultats ambitieux et orientés vers l'action, comme un processus intergouvernemental régulier des Nations unies sur l'eau, l'intégration de l'eau dans les processus multilatéraux, et son engagement dans des coalitions clés ;
- engagera les pays partenaires dans la gouvernance de l'eau, notamment en développant son réseau d'Envoyés pour l'eau des États membres, les « *Water Envoys* » ;
- soutiendra l'extension de la Convention des Nations unies sur l'eau comme moyen de promouvoir la gestion durable des ressources en eau partagées, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la sécurité et le développement économique. La stratégie incite par ailleurs les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix à se réunir afin de renforcer le nexus « *eau-paix-sécurité* »⁸.

Enfin, il est indiqué que la Commission :

- organisera, tous les 2 ans à partir de décembre 2025, un forum sur la résilience en eau pour faire le point sur les progrès accomplis dans le renforcement de cette résilience, et pour suivre la mise en œuvre de la présente stratégie ;
- procédera à un examen à mi-parcours (2027) des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions prévues par la présente stratégie ;
- évaluera les progrès réalisés en 2029, y compris une évaluation complète des mesures nationales prises conformément à la recommandation « *Water Efficiency First* ».

2. L'UTILISATION INEXACTE DE « LEAVE NO ONE BEHIND »

L'un des objectifs stratégiques est intitulé « *Building a water-smart economy that **leaves no one behind**, supports EU competitiveness and attracts investors* ».

L'UE entend ainsi répondre aux enjeux du « *leave no one behind* » (ne laisser personne derrière) par une dynamique de « *smart water economy* » orientée sur la compétitivité, l'investissement et l'attractivité.

⁷ En France, le secteur de l'eau souffre d'un déséquilibre en ce qui concerne le principe pollueur-payeur. Même si la DCE impose au moins 3 secteurs d'application (domestique, agriculture, industrie), les ménages abondent à plus de 85 % les redevances

⁸ La stratégie, page 20 : « *The water, peace and security nexus will be strengthened through bringing together humanitarian, development and peace actors, advocating for compliance with International Humanitarian Law to support the safety and security of water resources, water personnel and infrastructure in conflict zones. By setting minimum environmental requirements for EU funded humanitarian aid operations, the EU promotes sustainability of water resources in contexts which are particularly affected by water shortages.* »

Très éloignée de cette orientation économique, la Coalition Eau promeut l'approche « *Leave no one behind* », davantage alignée avec le droit humain à l'eau. Selon cette vision, ne laisser personne de côté est un engagement à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à éradiquer les discriminations en donnant la priorité aux droits à l'eau potable et à l'assainissement des membres les plus vulnérables et marginalisés de la société. C'est aussi la position d'*End Water Poverty*, la coalition de la société civile mondiale du secteur eau et assainissement, qui a produit une note politique⁹ à ce sujet : « *Ne laisser personne de côté - les communautés qui défendent leurs droits à l'eau et à l'assainissement lancent un appel urgent à la réforme des politiques et à l'amélioration de leur mise en œuvre* ».

IV FINANCEMENTS

1. LE CONSTAT D'UN MANQUE D'INVESTISSEMENT POUR METTRE EN ŒUVRE LA LEGISLATION EXISTANTE

La stratégie relève qu'en 2022, l'investissement annuel pour les mesures relatives à l'eau (par l'UE, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et les budgets nationaux) atteignait environ 55 milliards d'euros, soit un déficit d'investissement annuel d'environ 23 milliards d'euros (0,1 % du PIB de l'UE) pour mettre en œuvre la législation existante en matière d'eau.

De plus, le document explique que certains Etats membres rencontrent des difficultés à utiliser les fonds européens disponibles en raison d'un manque de capacités administratives et d'obstacles juridiques ou organisationnels. Ainsi, le document propose une assistance technique pour contribuer à une utilisation aussi efficace que possible des fonds européens disponibles¹⁰. La Commission et la BEI proposeront un nouveau mécanisme « *Sustainable Water Advisory Facility* » pour financer l'assistance technique de la BEI dans l'accès aux projets, et mieux quantifier les besoins de financement et les options d'investissements dans le domaine de l'eau.

2. LE BESOIN D'AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS

La stratégie suggère que les investissements publics et privés doivent augmenter :

« Without significant additional public and private investments in all stages of water management, progress towards water resilience will be too slow or lack meaningful impact ».

Ainsi, la Commission renforce sa coopération avec la BEI afin d'intensifier les investissements publics et privés dans le domaine de l'eau, tant au sein de l'UE qu'à l'internationale. La BEI a élaboré un programme pour l'eau afin de soutenir cette stratégie, avec **plus de 15 milliards d'euros de financements prévus entre 2025 et 2027** pour des projets améliorant l'accès à l'eau, la lutte contre la pollution, la résilience et la compétitivité du secteur européen de l'eau, notamment via des grandes infrastructures et les solutions fondées sur la nature¹¹. Cependant, les modalités de mise en place de ces politiques financières ne sont pas précisées : quelle est la place respective des financements publics et privés dans ces investissements ? D'où proviendront les 15 milliards d'euros de financements et à destination de quels acteurs ? Qui développera les solutions fondées sur la nature ? La Commission annonce également adopter plusieurs textes spécifiques au secteur privé¹².

⁹ Note politique d'*End Water Poverty*, accessible [ici](#)

¹⁰ La stratégie, page 14 : « *Together with water governance reforms at the right level, technical assistance can help to ensure that available EU money is used as effectively as possible* »

¹¹ La stratégie, page 14 : « *The EIB Group, already today the largest global financier in the water sector, has developed a Water Programme to support the Commission's Water Resilience Strategy with over EUR 15 billion in planned financing during 2025-2027 for projects enhancing access to water, pollution control, resilience and competitiveness of the EU water sector, including through large infrastructures and nature-based solutions.* »

¹² La Commission va adopter une Roadmap for Nature Credits et établir un Water Resilience Investment Accelerator pour la rétention d'eau

De plus, lors de la révision de mi-parcours de la politique de cohésion¹³, la Commission a proposé un ensemble de mesures encourageant les États membres et les régions à investir dans la résilience de l'eau¹⁴. Les fonds européens disponibles, bien qu'il ne soit précisé lesquels, devraient être déployés rapidement pour des investissements visant à réduire les fuites. Enfin, la stratégie rappelle que le prochain Cadre Financier Pluriannuel, à partir de 2027, sera l'occasion de soutenir davantage la résilience de l'eau à travers des investissements et des réformes.

Dans cette stratégie, l'UE réaffirme sa volonté de combler le fossé en matière de financement international de l'eau. La BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ainsi que d'autres banques multilatérales de développement, se sont engagées à augmenter les niveaux de financement pour la sécurité de l'eau et à renforcer leur coopération¹⁵. D'après le rapport *European Climate Risk Assessment* de 2024, la sécurité de l'eau est la capacité d'une population à assurer un accès durable à l'eau en quantité suffisante et de qualité acceptable pour divers usages¹⁶.

WaterAid propose une définition plus étoffée de la sécurité de l'eau¹⁷. Trois éléments sont essentiels : des ressources en eau de bonne qualité et bien gérées, des services d'approvisionnement en eau bien gérés, la gestion des risques de catastrophe. Si les services et les ressources en eau sont indisponibles ou peu fiables, et que le risque de catastrophe n'est pas géré, les populations ne seront pas en sécurité en ce qui concerne l'eau.

Enfin, l'UE continuera à soutenir les investissements, principalement par le biais de mécanismes de « *blending mechanisms and guarantees* »¹⁸, et à améliorer le climat d'investissement en facilitant les réformes juridiques et en promouvant des normes sociales et environnementales élevées. Ces annonces sont encore à préciser, notamment sur leur mise en œuvre concrète et la place des financements privés ainsi que leur articulation avec les financements publics.

V GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Dans la stratégie, l'accès à l'eau potable et abordable est présenté comme un « *bien public* ». Un bien public se définit comme un bien non-exclusif (accès à la ressource non restreint à une personne ou aux membres d'une communauté) et non-rival (l'utilisation d'une partie d'un bien par une personne ne limite pas la quantité ou la disponibilité pour les autres).

Néanmoins, la ressource en eau n'étant pas infinie, il serait plus juste de la considérer comme rivale, puisqu'à partir d'une certaine quantité prélevée ou consommée par une personne ou une communauté, la quantité disponible tend à diminuer.

La Coalition Eau promeut une gestion de l'eau comme commun, à savoir des ressources gérées collectivement par une communauté selon des règles qu'elle définit elle-même. L'approche par les communs met l'accent sur la dimension sociale de la gestion (mode de gouvernance) tout en prenant

¹³ Politique de cohésion de l'UE, accessible [ici](#)

¹⁴ La stratégie, page 13 : « This package includes up to 100% of EU financing and 30% of prefinancing in water resilience investments programmed under the dedicated priority for this new specific objective, as well as various flexibilities »

¹⁵ Engagement des banques multilatérales de développement pour la sécurité de l'eau, accessible [ici](#)

¹⁶ European Climate Risk Assessment, 2024 : « Water security can be defined as the capacity of a population to ensure sustainable access to adequate quantities of acceptable-quality water for various purposes, protection against water-borne pollution and disasters and preserving ecosystems in a climate of peace and political stability. This definition involves multifaceted aspects (quantity vs quality; surface water vs groundwater) [...]. This is why the issue of water security is covered by many EU policies, directives and strategies. »

¹⁷ Note de travail de WaterAid sur la sécurité de l'eau, accessible [ici](#)

¹⁸ Etude de l'OCDE sur la « *blended finance* » pour atteindre l'ODD 6, accessible [ici](#)

en compte la finitude de la ressource dans un souci de préservation (voir la fiche de décryptage sur l'eau comme commune de la Coalition Eau [ici](#)).

1. LA « WATER-EFFICIENCY »

Le terme « *efficiency* » (efficacité, efficience) est mobilisé à de nombreuses reprises (19 fois). Ce que recouvre cette notion n'est pas explicité. Il est noté que la « *water efficiency* » doit se concentrer particulièrement sur les « *most intensive water users* », sans préciser ni définir qui sont les usagers d'eau les plus intensifs.

Il est précisé que la PAC doit financer des projets agricoles « *qui renforcent l'efficacité de l'eau, la circularité et améliorent la rétention de l'eau, tout en réduisant la pollution par les nutriments et les pesticides* »¹⁹. Dans ce contexte, le partage et la priorisation des usages semble un enjeu central, mais la stratégie ne précise pas quelle priorisation des usages elle entend donner aux Etats. Pour la Coalition Eau, les Etats, dont la France, doivent abandonner le modèle d'agriculture productiviste au profit de systèmes agricoles et alimentaires agroécologiques et paysans s'appuyant sur des techniques respectueuses de l'environnement et de l'eau. Le soutien à l'agriculture paysanne et familiale passe par la protection de ses droits d'accès et d'usage de l'eau.

Enfin, en suggérant que la résilience en matière d'eau est essentiellement liée à la « *water efficiency* », la stratégie ignore la nécessaire réduction de la consommation d'eau, essentielle pour une résilience collective face aux changements climatiques²⁰.

2. L'OPTION DU STOCKAGE DE L'EAU

Dans le développement de l'objectif stratégique sur la restauration et la protection du cycle de l'eau, la stratégie affirme une préférence pour la rétention d'eau dans les sols, mais ne condamne ni ne critique les structures de stockage artificielles (de type méga bassines). Si elle rappelle l'attention particulière nécessaire pour ces structures ainsi qu'une planification et une coordination minutieuses, ces installations ne sont pas exclues, alors mêmes qu'elles sont contraires à une approche de l'eau comme commun, devant être gérée démocratiquement, de façon équitable et durable, avec des règles partagées et élaborées de manière participative avec toutes les parties prenantes, dans le respect des équilibres de la nature.

« Action on water management should prioritise nature-based solutions, but also needs to rely on man-made structures or a combination of both ».

3. LE CHOIX DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR GERER LES RESSOURCES EN EAU

Plusieurs paragraphes développent l'idée que la digitalisation et l'usage de l'Intelligence Artificielle vont modifier la gestion de l'eau et permettre des opportunités de développement économique. La Commission va adopter un plan d'action en ce sens.

Le développement de l'IA et de solutions numériques (compteurs intelligents, technologies améliorant l'efficacité de l'eau) a pourtant des conséquences importantes et préjudiciables en termes de consommation d'eau. Selon une étude publiée en février 2024 dans la revue Nature, la consommation d'eau de l'IA pourrait atteindre entre 4,2 et 6,6 milliards de mètres cubes d'ici 2027, soit environ la moitié de ce que le Royaume-Uni consomme chaque année.

Cette promotion du développement de l'IA dans la gestion de l'eau va ainsi elle-même à l'encontre de l'ensemble de la démarche de sobriété des usages portée par la stratégie.

¹⁹ La stratégie, page 9 : « *that enhance water efficiency, circularity and improve water retention, whilst curbing nutrient and pesticides pollution* »

²⁰ Source de cette analyse par la Fondation pour une nouvelle culture de l'eau, accessible [ici](#)

4. LES NECESSAIRES EFFORTS POUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

L'Europe compte 75 bassins transfrontaliers. La stratégie rappelle que la directive-cadre sur l'eau exige explicitement des États membres qu'ils assurent une mise en œuvre coordonnée des bassins internationaux. Cependant, la coopération transfrontalière doit encore être améliorée. Les pays doivent accroître la cohérence entre les mesures prises en amont et en aval, y compris avec les pays riverains de l'UE, et renforcer la gestion de la quantité d'eau. La Commission soutiendra les initiatives favorisant la coopération entre les organisations de bassins fluviaux et maritimes, les régions et les villes, par l'intermédiaire de programmes et d'initiatives de l'UE comme Horizon Europe, ou encore l'*Urban Agenda for the European Union*. La Coalition Eau promeut la coopération transfrontalière en invitant plus d'États à ratifier et à mettre en œuvre les conventions sur les eaux transfrontalières.

VI CONCLUSION

Cette stratégie aborde et approfondit de nombreux sujets portés par la société civile. En ce sens, elle représente un document intéressant pour poursuivre les plaidoyers européens et nationaux. Par exemple, sur les 11 demandes formulées par la Coalition Eau lors de la consultation ouverte pour élaborer cette stratégie, 3 sont partiellement évoquées dans le document final (sans aller jusqu'à y répondre) :

- L'enjeu d'une position commune des États membres pour la Conférence des Nations unies sur l'eau de 2026
- La mention des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement
- Le constat d'un manque de financement pour soutenir la mise en œuvre des directives sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et sur les eaux urbaines résiduaires et la mise en avant de pistes pour mettre en œuvre les législations existantes

De plus, elle propose un calendrier relativement étoffé des prochaines étapes et rendez-vous stratégiques pour la mise en place des mesures européennes en matière d'eau.

Cependant, le document connaît de nombreuses limites : il reste non contraignant pour les États membres et promeut une approche libérale et économique de l'eau au détriment d'une approche par les droits humains, avec le risque de ralentir, voire restreindre, les avancées pour un accès à l'eau potable pour toutes et tous et pour une gestion durable et équitable de l'eau.

VII POUR ALLER PLUS LOIN

- Consultez la stratégie européenne de résilience de l'eau [ici](#)
- Consultez la contribution de la Coalition Eau à la consultation sur la stratégie européenne de résilience de l'eau, [ici](#)
- Consultez le communiqué du Partenariat Français pour l'Eau, dont la Coalition Eau est membre, suite à la publication de la stratégie européenne de résilience sur l'eau, [ici](#)

La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau : ACAD · Action contre la Faim · Better With Water · Bleu Versant · BlueEnergy · CRID · 4D · Dédale · Dynam'eau · EAST · Eau Sans Frontières International · Experts Solidaires · GRDR · GRET · Guinée 44 · Hamap Humanitaire · Human Dignity · Hydraulique Sans Frontières · Initiative Développement · Kynarou · Le Partenariat · Morija · Première Urgence Internationale · Secours Catholique – Caritas France · Secours Islamique France · SEVES · Sillages · Solidarité Eau Europe · Solidarités International · WECF · Wikiwater